

PREFET DU VAL-D'OISE

Pôle de l'Environnement et des Installations Classées

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral N° 11 673 du 13 décembre 2013, une enquête publique a été ouverte en mairies de :

– SAINT-CLAIR-SUR-EPTE - AMBLEVILLE – BUHY – CHARMONT – GENAINVILLE – HODENT – LA CHAPELLE-EN-VEXIN – MAGNY-EN-VEXIN – MONTREUIL-SUR-EPTE - OMERVILLE – SAINT-GERVAIS – ARTHIES – BANTHELU – MAUDETOUT-EN-VEXIN (département du Val-d'Oise)

– AUTHERVERNES – BERNOUVILLE – CHATEAU-SUR-EPTE – CHAUVINCOURT-PROVEMONT – DANGU – GUERNY – NEAUFLES-SAINT-MARTIN – NOYERS – VESLY – BEZU-SAINT-ELOI – GAMACHES-EN-VEXIN (département de l'Eure)

– BOURY-EN-VEXIN – COURCELLES-LES-GISORS – PARNES – MONTAGNY-EN-VEXIN – MONTJAVOULT – SERANS et VAUDANCOURT (département de l'Oise)

du jeudi 16 janvier 2014 au samedi 15 février 2014 inclus, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la **société STORENGY** (Mme Hélène GIOUSE – 01-46-52-32-10), **au titre du code minier et du décret N° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain**, en vue d'obtenir la prolongation de la concession de stockage souterrain de gaz naturel qu'elle exploite sur le territoire de la commune de **SAINT-CLAIR-SUR-EPTE**.

Toutes personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet, dans un délai d'un mois, du **jeudi 16 janvier 2014 au samedi 15 février 2014 inclus** en mairies susmentionnées où seront déposés : la demande, les plans, l'étude d'impact et le registre d'enquête qui pourront être consultés aux jours et heures ouvrables desdites mairies.

Monsieur Marc ALLART, désigné commissaire enquêteur titulaire (et Monsieur Ronan HEBERT désigné commissaire enquêteur suppléant), par ordonnance du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 29 novembre 2013, sera chargé d'ouvrir les registres d'enquête, de réunir les observations présentées et de clore ces registres à l'expiration du délai ci-dessus indiqué.

Monsieur Marc ALLART assurera une permanence en mairie de **SAINT-CLAIR-SUR-EPTE** :

- **le jeudi 16 janvier 2014 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **le mercredi 22 janvier 2014 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **le vendredi 31 janvier 2014 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **le mercredi 5 février 2014 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **le samedi 15 février 2014 de 9 h 00 à 12 h 00**

Le Ministre chargé des mines est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser l'autorisation demandée.

Conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes susmentionnées et à la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise – pôle de l'environnement et des installations classées.

pour le Préfet du Val d'Oise,
le Secrétaire Général,

pour le Préfet de l'Eure,
le Secrétaire Général,

le Préfet de l'Oise,

Signé : Jean-Noël CHAVANNE

Signé : Alain FAUDON

Signé : Emmanuel BERTHIER

Fait à Cergy-Pontoise, le 13 décembre 2013.

(A afficher du mardi 31 décembre 2013 au samedi 15 février 2014 inclus.)